



CENTRE HOSPITALIER  
DES PYRENEES

## Concours sur titres Pour le recrutement d'un conducteur ambulancier

DECISION N° 111/2024 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS

- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret 2007-1301 relatif aux diplômes d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier ;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, de la composition du jury et de la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

**Le directeur du centre hospitalier des Pyrénées,**

**DECIDE**

**Article 1 :** Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 1 poste de conducteur ambulancier.

**Article 2 :** Ce concours sur titres comporte :

- une phase d'admissibilité qui consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection prévu à l'article 5 de l'arrêté du 26 décembre 2017 susvisé ;
- une phase d'admission qui consiste en une épreuve pratique immédiatement suivie d'un entretien avec le jury. L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requiert de façon courante.

**Article 3 :** Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat d'ambulancier mentionné à l'article à l'article D.4393-1 du code de la santé publique, posséder les permis de conduire B et C ou D.

**Article 4 :** Pour prendre part au concours, les candidats doivent constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
- les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné ;
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité

française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;

- le cas échéant, un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- un exemplaire du dossier d'inscription au concours complété par le candidat, et téléchargeable sur le site internet du centre hospitalier des Pyrénées – [www.ch-pyrenees.fr](http://www.ch-pyrenees.fr)

**Article 5 :** Les candidatures doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante avant le 11 août 2024 :

Centre Hospitalier des Pyrénées  
A l'attention de Monsieur le Directeur des Ressources Humaines  
29 avenue du Général Leclerc  
64039 PAU cedex

A PAU, le 8 juillet 2024

**Pour le directeur et par délégation,  
Le directeur des ressources humaines,**



**Olivier NAVASA**